

Plan Local d'Urbanisme

Révision Générale N° 2

TOME 1

4. PIECES REGLEMENTAIRES

4.1 REGLEMENT – Annexe 2

TRAME VERTE ET BLEUE

ELEMENTS IDENTIFIES

AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME

Historique du P.L.U. Fos-sur-Mer

Approbation du Plan d'Occupation des Sols par arrêté préfectoral	12 mars 1979
<i>pour sa partie hors SCA, sauf ouest de l'étang de l'Estomac et bande littorale</i>	
Approbation du Plan d'Occupation des Sols par arrêté préfectoral	01 décembre 1982
<i>Pour la partie ouest de l'Etang de l'Estomac et bande littorale</i>	
1 ^{ère} Approbation du Plan d'Occupation des Sols par délibération du Comité Syndical	12 octobre 1987
1 ^{ère} Révision approuvée par délibération du Comité Syndical	25 novembre 1991
2 ^{ème} Révision générale du POS en forme de PLU approuvée par délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence.....	19 décembre 2019
Ré-approbation de la 2 ^{ème} Révision générale du POS en forme de PLU par délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence.....	31 JUL. 2020

Métropole Aix-Marseille-Provence	Hôtel de Ville Service Urbanisme	Cabinet C. LUYTON
BP 48014 13567 MARSEILLE cedex 02 Tel. : 04 91 99 99 00 Territoire Istres-Ouest Provence BP 10647 13808 ISTRES CEDEX Tel. : 04 42 11 16 16	Avenue René Cassin BP 5 13771 FOS-SUR-MER cedex Tel. : 04 42 47 70 00 Fax : 04 42 05 52 15	Le Concorde 280 avenue Maréchal Foch 83000 TOULON Tel. : 04 94 89 06 48 Fax : 04 94 89 97 44
www.ampmetropole.fr	www.fos-sur-mer.fr	Courriel : sec@luyton.fr

ELEMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

TABLEAU RECAPITULATIF

N°	Eléments de la trame verte et bleue	Localisation
TVB 1	Salins de Fos	Entre l'Etang de l'Estomac et la RN568
TVB 2	Etang de l'Estomac	Au nord des salins de Fos, entre le village et les collines boisées
TVB 3	Marais d'Esso	Entre la raffinerie Esso et le canal de navigation de Fos-sur-Mer
TVB 4	Marais du Tonkin	Nord de la RD268
TVB 5	Marais de l'Audience	Sud de la RD268
TVB 6	Abords Est de la Darse 1	Entre la Darse 1 et le marais de l'Audience
TVB 7	Poste de la Feuillane	Poste de la Feuillane
TVB 8	Coussoul de Crau	Lieu-dit Ventillon
TVB 8a	Coussoul de Crau – Réserve naturelle nationale	Lieu-dit Ventillon Nord
TVB 8b	Coussoul dégradé de Fanfarigoule	Nord Est du territoire communal, à proximité de l'aérodrome militaire
TVB 8c	Coussoul de Crau dégradé Nord	Nord du territoire communal, à l'Est de la RN568 dans le prolongement de la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau
TVB 8d	Coussoul de Crau Ventillon	Lieu-dit Ventillon, au niveau de l'espace économique mixte qui a vocation à accueillir des activités mixtes, en complémentarité avec celles de la Z.I.P
TVB 8e	Coussoul de Crau Ventillon Sud	Lieu-dit Ventillon au Sud de la voie ferrée
TVB 9	Zones humides et étangs de Lavalduc et de l'Engrenier	Etangs de Lavalduc et de l'Engrenier et leurs abords humides
TVB 10	Milieus humides et aquatiques de Fanfarigoule	Nord Est du territoire communal, à proximité de l'aérodrome militaire
TVB 11	Garrigues Est de Fanfarigoule	Nord Est du territoire communal, à proximité de l'aérodrome militaire
TVB 12	Garrigues Ouest de Fanfarigoule	Nord Est du territoire communal, à proximité de l'aérodrome militaire
TVB 13	Salin du Relais	Ouest de la commune, entre le territoire de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône et la RD268
TVB 14	Rocher de Mègles	Abords Ouest de l'Etang de l'Estomac, dans le prolongement du noyau villageois
TVB 15	Canalet	En bordure Est du noyau villageois
TVB 16	Roubine des Aulnes	En bordure de la RP544

Note : Sauf indication contraire, l'état de conservation mentionné dans chacune des fiches est celui donné par le SRCE.

TVB 1

Salins de Fos

(Réservoir de biodiversité)

Localisation : Entre l'Étang de l'Estomac et la RN568

Etat de conservation : recherche de remise en état optimale

Commentaire : anciens salins de Fos, constitués d'un réseau de digues séparant les anciennes tables salantes à fond plat et peu profondes. Malgré la forte artificialisation des milieux issue de la production historique de sel, le site est caractérisé par la présence d'importantes pelouses à saladelles (*Limonium spp.*) et de fourrés salés à Salicornes ligneuses. Les salins abritent un cortège très intéressant d'espèces d'oiseaux aquatiques, notamment inféodées aux milieux saumâtres à salés dont plusieurs espèces remarquables de l'aro-limicoles nicheurs telles que l'Echasse blanche, l'Avocette, le Petit Gravelot, le Gravelot à collier interrompu, le Chevalier gambette, etc. Il s'agit d'un site d'intérêt pour de nombreuses espèces en migration ou en hivernage (nombreux limicoles, Flamants roses, Courlis corlieu, Foulque macroule, ...). La Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) est également présente aux salins.

Zonages environnementaux :

ZNIEFF de type 1 – Salins de Fos – la Marronède

ZNIEFF de type 2 – Étang de l'Estomac – salins de Fos – la Marronède

Zone de Protection Spéciale (Natura 2000) – FR9312015 Etangs entre Istres et Fos



TVB 2

Etang de l'Estomac

(Réservoir de biodiversité)

Localisation : Au nord des salins de Fos, entre le village et les collines boisées

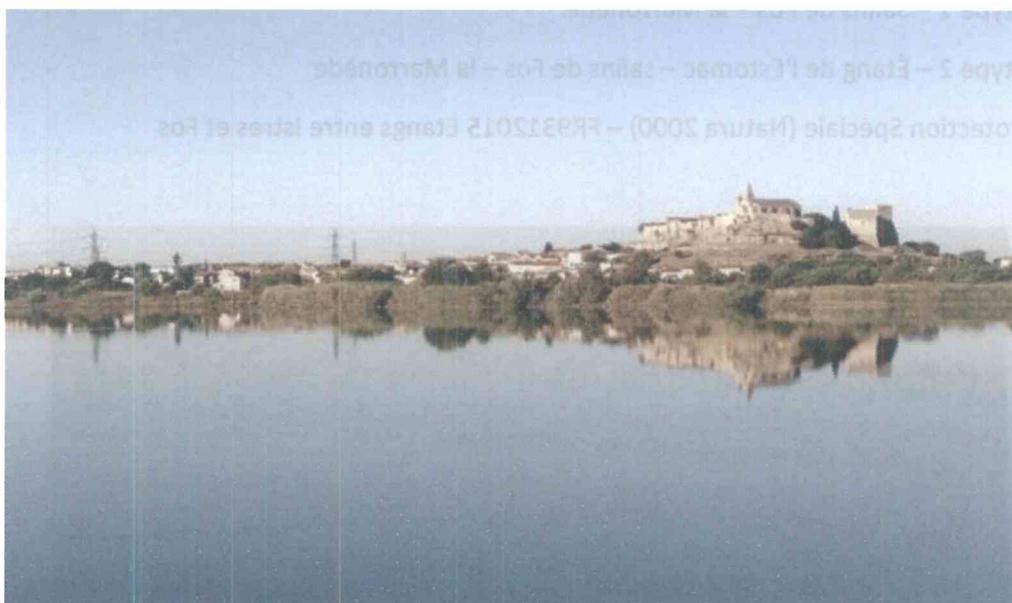
Etat de conservation : recherche de remise en état optimale

Commentaire : L'étang de l'Estomac est considéré comme une lagune littorale du fait de sa connexion avec la mer par le Canalet. Il est également alimenté par les eaux douces issues de la nappe de la Crau (percolation et sources). Il présente ainsi une mosaïque de milieux riverains associant fourrés à tamaris, cladaïes et roselières riveraines ou encore prés salé méditerranéen à Joncs maritime. En ce qui concerne la faune, l'étang de l'Estomac est utilisé par les mêmes cortèges d'espèces que ceux recensés sur les salins de Fos.

Zonages environnementaux :

ZNIEFF de type 2 – Étang de l'Estomac – salins de Fos – la Marronède

Zone de Protection Spéciale (Natura 2000) – FR9312015 Etangs entre Istres et Fos



TVB 3

Marais d'Esso

(Réservoir de biodiversité)

Localisation : Entre la raffinerie Esso et le canal de navigation de Fos-sur-Mer

Etat de conservation : bon état, à préserver

Commentaire : zone palustre située au sein de la zone industrielle de Fos-sur-Mer. Le marais abrite des stations d'espèces végétales patrimoniales (Orchis des marais, Cranson à feuilles de pastel) et présente un intérêt ornithologique relatif avec notamment la présence de deux espèces paludicoles remarquables : le Busard des roseaux et le Bruant des roseaux.

Zonages environnementaux :

ZNIEFF de type 2 – Marais de Fos-sur-Mer



TVB 4

Marais du Tonkin

(Réservoir de biodiversité)

Localisation : Nord de la RD268

Etat de conservation : bon état, à préserver

Commentaire : mosaïque d'habitats principalement humides (cladiaies, roselières, prairies humides) nécessaire au maintien et à la reproduction d'une biodiversité végétale et animale, caractérisée par la présence de nombreuses espèces protégées au niveau régional ou national : Spiranthe d'été, Orchis à fleurs lâches, Laîche faux-souchet, Zannichelie des marais, Diane, Agrion de Mercure, Pélobate cultripède, Cistude d'Europe, Psammodrome d'Edwards, Butor étoilé, Rollier d'Europe, ...

Zonages environnementaux :

Arrêté préfectoral de protection de biotope – Grands Paluds – Gonon

ZNIEFF de type 1 – Marais de L'Audience - les Grands Paluds

Réserve biosphère de Camargue (Delta du Rhône) – zone de transition



TVB 5

Marais de l'Audience

(Réservoir de biodiversité)

Localisation : Sud de la RD268

Etat de conservation : bon état, à préserver

Commentaire : marais tourbeux constitué d'un complexe de zones humides (prairies, ripisylves inondables, prés salés, ...) et dont l'alimentation en eau à température constamment froide (16°C) permet la présence d'une flore particulièrement originale en région méditerranéenne (*Pinguicula lusitanica*, *Utricularia vulgaris*, *Parnassia palustris*, ...). Il s'agit également d'une zone d'intérêt pour l'avifaune aquatique et paludicole ainsi que pour la Cistude d'Europe. L'avifaune nicheuse, hivernante ou simplement de passage y est très riche et variée. L'entomofaune du périmètre est très diversifiée et d'un très grand intérêt patrimonial grâce à la juxtaposition d'habitats steppiques, de milieux sableux et d'un hydrosystème complexe.

Zonages environnementaux :

ZNIEFF de type 1 – Marais de L'Audience - les Grands Paluds

ZNIEFF de type 2 – Cavaou – sansouires de Sollac



TVB 6

Abords Est de la Darse 1

(Réservoir de biodiversité)

Localisation : Entre la Darse 1 et le marais de l'Audience.

Etat de conservation : bon état, à préserver

Commentaire : Zone située en continuité du marais de l'Audience le long de la Darse 1 où l'on retrouve la présence de sansouires et de plusieurs espèces végétales à enjeu de conservation. Cette zone constitue un relais entre les milieux humides du marais de l'Audience et des Salins du Relais. Quelques points noirs sont à relever, principalement des zones de stockage de matériaux utilisés par les entreprises à proximité. Cet espace correspond à l'emplacement du marais et étang du Galéjon et (avant la construction du GPMM) et a conservé son caractère humide.

Cette zone est vouée à être urbanisée, et au moment de son urbanisation, lors d'une modification du PLU ou une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU, des mesures de compensations à l'échelle de l'importance des enjeux de ce réservoir de biodiversité devront être précisées.

Zonages environnementaux :

ZNIEFF de type 2 – Golfe de Fos-sur-Mer

Plan National d'Action pour le Faucon crécerellette – domaines vitaux

Réserve biosphère de Camargue (Delta du Rhône) – zone de transition



TVB 7

Poste de Feuillane

(Biotope)

Localisation : Poste de la Feuillane

Etat de conservation : bon état, à préserver (selon l'APPB)

Commentaire : zone de protection de biotopes nécessaires au maintien et à la reproduction de deux espèces végétales protégées : Statice de Girard (*Limonium girardianum*) et Liseron rayé (*Convolvulus lineatus*), mise en place dans le cadre de la mise en service de deux cycles combinés gaz sur le site EDF de Martigues-Ponteau, de la construction du poste 400/225 kV et de l'extension du poste 400/225 kV de Feuillane à Fos-sur-Mer.

Zonages environnementaux :

Arrêté préfectoral portant création d'une zone de protection de biotope d'espèces végétales protégées sur le territoire de la commune de Fos-sur-Mer du 11 décembre 2009 – Poste de Feuillane



TVB 8

Coussoul de Crau

(Réservoir de biodiversité et corridor écologique)

Localisation : Lieu-dit Ventillon

Etat de conservation : recherche de remise en état optimale

Commentaire : La plaine de la Crau, épandage naturel de cailloutis grossiers sur un sol plus ou moins argileux, mis en place par l'ancienne Durance, est caractérisée par la présence de vastes steppes xériques à la végétation particulière, le coussoul, l'une des plus riches de toute la région méditerranéenne, créée par le pâturage multiséculaire. La Crau est l'unique zone méditerranéenne française présentant de tels biotopes steppiques, s'apparentant à un reg d'Afrique du nord. Les coussouls de la Crau sèche recèlent un intérêt biologique exceptionnel avec la présence d'une faune et d'une flore inféodée aux milieux steppiques dont les espèces les plus représentatives sont *Asphodelus ayardi*, *Stipa capensis*, *Helianthemum marifolium*, *Cleistogene serotina* pour la flore et l'Outarde canepetière, le Rollier d'Europe, le Faucon crécerellette, le Ganga cata, le Lézard ocellé ou le Criquet rhodanien pour la faune.

Cette zone est composée de plusieurs espaces ayant des caractéristiques différentes qui sont décrites ci-après.



PLU DE FOS-SUR-MER

TRAME VERTE ET BLEUE

Éléments identifiés au titre de l'article L.151-23

Zonages environnementaux :

Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau

Zone de Protection Spéciale (Natura 2000) – FR9310064 Crau

Zone Spéciale de Conservation (Natura 2000) – FR9301595 Crau centrale – Crau sèche

Plan National d'Action pour le Faucon crécerellette – domaines vitaux

Plan National d'Action pour l'Aigle de Bonelli – zone d'erratismo

ZNIEFF de type 1 – Crau sèche

ZNIEFF de type 2 – Crau

Espace Naturel Sensible du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône – Coussouls de Crau

TVB 8a

Coussoul de Crau – Réserve naturelle nationale

(Réservoir de biodiversité)

Localisation : Lieu-dit Ventillon Nord

Commentaire : Ce secteur constitue le cœur des coussouls de la commune et abrite la biodiversité exceptionnelle précédemment citée. Il correspond au zonage de la Réserve naturelle nationale qui a été créée afin de garantir la protection de ce milieu à long terme en pérennisant un élevage ovin extensif.



Éléments identifiés au titre de l'article L.151-23

Zonages environnementaux :

Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau

Zone de Protection Spéciale (Natura 2000) – FR9310064 Crau

Zone Spéciale de Conservation (Natura 2000) – FR9301595 Crau centrale – Crau sèche

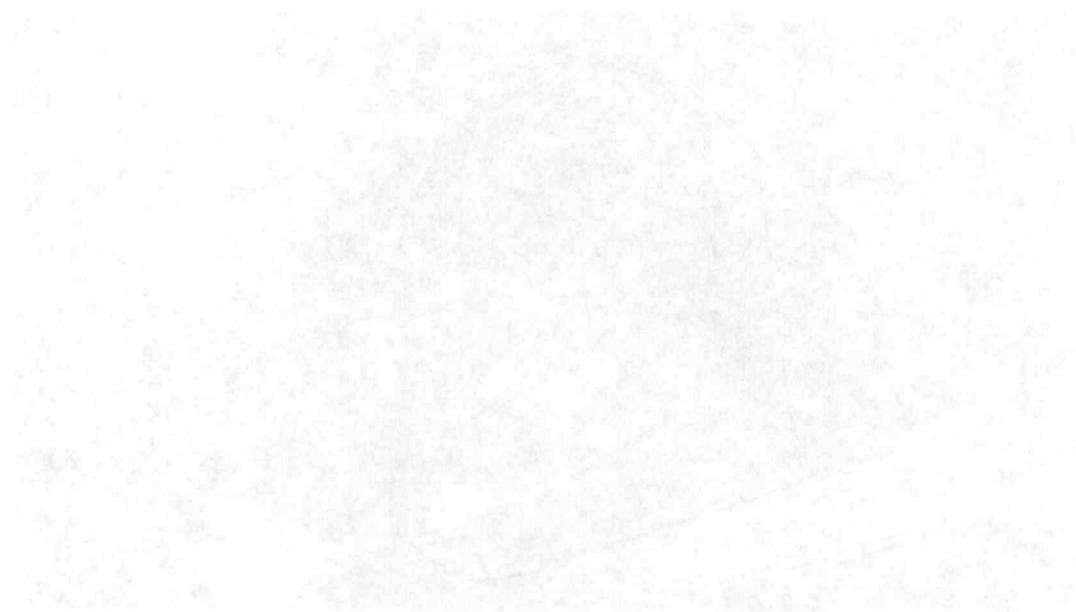
Plan National d'Action pour le Faucon crécerellette – domaines vitaux

Plan National d'Action pour l'Aigle de Bonelli – zone d'erratismo

ZNIEFF de type 1 – Crau sèche

ZNIEFF de type 2 – Crau

Espace Naturel Sensible du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône – Coussouls de Crau



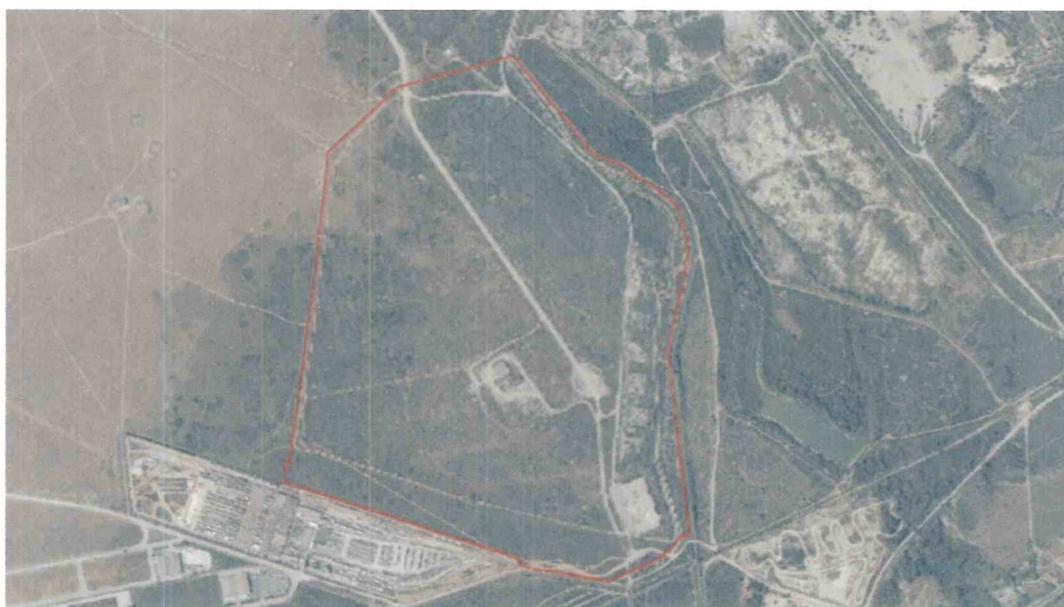
TVB 8b

Coussoul dégradé de Fanfarigoule

(Réservoir de biodiversité et corridor écologique)

Localisation : Nord Est du territoire communal, à proximité de l'aérodrome militaire.

Commentaire : zone naturelle permettant le maintien des continuités écologiques entre les réservoirs de l'est de la commune (étangs entre Istres et Fos) et ceux du nord (plaine de la Crau). Ce secteur, situé en terrain militaire est un secteur de coussoul dégradé par la colonisation par les espèces arbustives du fait d'une absence d'entretien par du pâturage extensif. Quelques zones de coussoul semblent se maintenir en limite. Elles occupent de faibles superficies.



Zonages environnementaux :

Plan National d'Action pour le Faucon crécerellette – domaines vitaux

Plan National d'Action pour l'Aigle de Bonelli – zone d'erratismo

TVB 8c

Coussoul de Crau dégradé Nord

(Réservoir de biodiversité)

Localisation : Nord du territoire communal, à l'Est de la RN568 dans le prolongement de la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau.

Commentaire : partie de la plaine de la Crau dégradée par la plantation de vergers et l'exploitation de carrières. Les parcelles de friche agricole ou d'anciennes carrières constituent des éléments de continuité écologiques permettant d'assurer le déplacement des espèces entre les grandes étendues de coussoul.



PLU DE FOS-SUR-MER

TRAME VERTE ET BLEUE

Eléments identifiés au titre de l'article L.151-23

Zonages environnementaux :

Zone de Protection Spéciale (Natura 2000) – FR9310064 Crau

Zone Spéciale de Conservation (Natura 2000) – FR9301595 Crau centrale – Crau sèche

Plan National d'Action pour le Faucon crécerellette – domaines vitaux

Plan National d'Action pour l'Aigle de Bonelli – zone d'erratismo

ZNIEFF de type 2 – Crau

TVB 8d

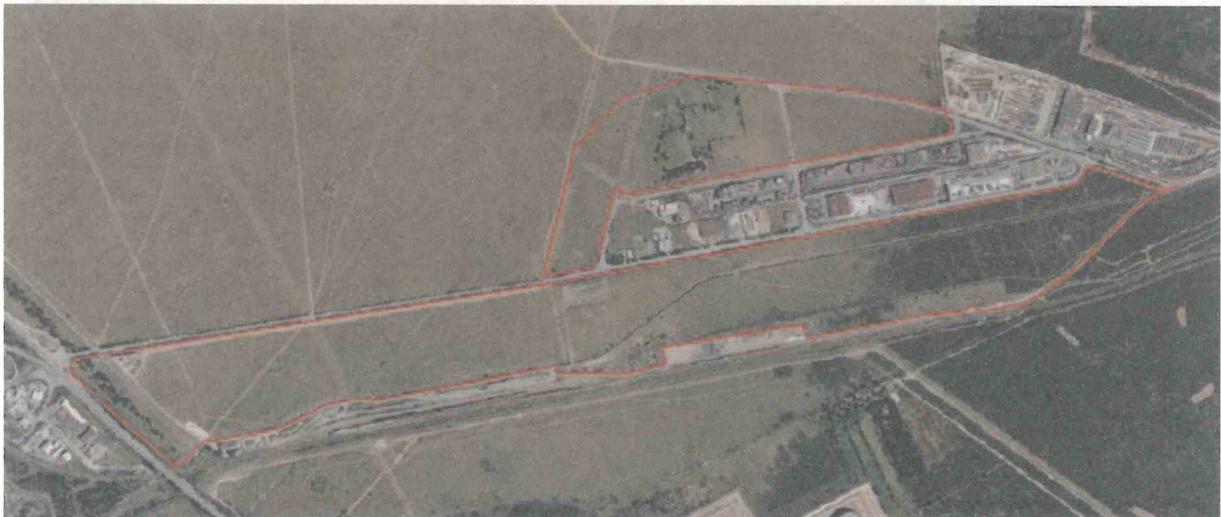
Coussoul de Crau Ventillon

(Réservoir de biodiversité)

Localisation : Lieu-dit Ventillon, au niveau de l'espace économique mixte qui a vocation à accueillir des activités mixtes, en complémentarité avec celles de la Z.I.P.

Commentaire : La zone s'inscrit dans la région naturelle de la plaine de la Crau en continuité Sud de la Réserve naturelle nationale et présentant les mêmes caractéristiques. Elle constitue un espace de coussouls continu important entre la réserve (TVB 8a) et la zone au Sud de la voie ferrée (TVB 8e). Elle abrite de plus un corridor aquatique constitué par le canal reliant les réservoirs humides de l'Est de la commune au marais de l'Audience.

Cette zone est vouée à être urbanisée, et au moment de son urbanisation, lors d'une modification du PLU ou une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU, des mesures de compensations à l'échelle de l'importance des enjeux de ce réservoir de biodiversité devront être précisées.



Zonages environnementaux :

Plan National d'Action pour le Faucon crécerellette – domaines vitaux

Plan National d'Action pour l'Aigle de Bonelli – zone d'erratisme

ZNIEFF de type 1 – Crau sèche

ZNIEFF de type 2 – Crau

TVB 8e

Coussoul de Crau Ventillon Sud

(Réservoir de biodiversité)

Localisation : Lieu-dit Ventillon au Sud de la voie ferrée.

Commentaire : La zone est majoritairement occupée par de la steppe de la Crau couvrant de vastes étendues. Malgré la voie ferrée la fractionnant des coussouls de la zone 2AUE et de la Réserve naturelle nationale au Nord, elle abrite un cortège faunistique d'une grande valeur patrimoniale, notamment en ce qui concerne l'avifaune (Ganga cata, Œdicnème criard, Outarde canepetière, ...).



Zonages environnementaux :

Plan National d'Action pour le Faucon crécerellette – domaines vitaux

Plan National d'Action pour l'Aigle de Bonelli – zone d'erratismo

TVB 9

Zones humides et étangs de Lavalduc et de l'Engrenier

(Réservoir de biodiversité)

Localisation : Etangs de Lavalduc et de l'Engrenier et leurs abords humides

Etat de conservation : bon état, à préserver

Commentaire : formations palustres et ripisylve situées au nord et au sud des étangs de Lavalduc et de l'Engrenier. Ces zones humides sont caractérisées par le développement d'importants peuplements de Bugrane sans épine, espèce menacée et protégée en région PACA. Les vastes surfaces longuement inondées en bordure d'étang sont l'habitat de prédilection des salicornes annuelles. L'étang saumâtre de Lavalduc est caractérisé par la présence d'invertébrés qui constituent des ressources alimentaires indispensables à de nombreux oiseaux liés à l'eau salée ou saumâtre : Flamant rose, Tadorne de Belon, Avocette élégante, Echasse blanche. Concernant les insectes, ces zones humides abritent des espèces patrimoniales telles que l'Agrion de Mercure, odonates des canaux et ruisseaux d'eau douce ou la Decticelle des ruisseaux (*Roeseliana azami*), sauterelle endémique du sud-est de la France

Zonages environnementaux :

ZNIEFF de type 1 – Étang de Lavalduc

ZNIEFF de type 2 – Étangs de Lavalduc, d'Engrenier, de Citis et du Pourra - salins de Rassuen



TVB 10

Milieux humides et aquatiques de Fanfarigoule

(Réservoir de biodiversité)

Localisation : Nord Est du territoire communal, à proximité de l'aérodrome militaire.

Etat de conservation : bon état, à préserver

Commentaire : zone naturelle permettant le maintien des continuités écologiques entre les réservoirs de l'est de la commune (étangs entre Istres et Fos) et ceux du nord (plaine de la Crau). Ce secteur se compose de zones milieux humides et aquatiques au niveau de dépressions issues de l'exploitation ancienne de carrières.

Zonages environnementaux :

Plan National d'Action pour l'Aigle de Bonelli – zone d'erratismo



TVB 11

Garrigues Est de Fanfarigoule

(Corridor écologique et réservoir de biodiversité)

Localisation : Nord Est du territoire communal, à proximité de l'aérodrome militaire.

Etat de conservation : recherche de remise en état optimale

Commentaire : zone naturelle permettant le maintien des continuités écologiques entre les réservoirs de l'est de la commune (étangs entre Istres et Fos) et ceux du nord (plaine de la Crau). Ce secteur se compose de zones de garrigues et de parcelles en friche.

Zonages environnementaux :

Plan National d'Action pour l'Aigle de Bonelli – zone d'erratisme



TVB 12

Garrigues Ouest de Fanfarigoule

(Corridor écologique et réservoir de biodiversité)

Localisation : Nord Est du territoire communal, à proximité de l'aérodrome militaire.

Etat de conservation : recherche de remise en état optimale

Commentaire : zone naturelle permettant le maintien des continuités écologiques entre les réservoirs de l'est de la commune (étangs entre Istres et Fos) et ceux du nord (plaine de la Crau). Ce secteur se compose de zones de garrigues et d'une zone utilisée pour la pratique du motocross qui constitue un dérangement important dans le réservoir de biodiversité.

Zonages environnementaux :

Plan National d'Action pour l'Aigle de Bonelli – zone d'erratismo



TVB 13

Salin du Relais

(Réservoir de biodiversité)

Localisation : Ouest de la commune, entre le territoire de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône et la RD268.

Etat de conservation : recherche de remise en état optimale

Commentaire : Cette zone est située dans le périmètre de la ZAC du Caban. Elle est constituée de plans d'eau et fourrés humides dans la continuité du salin du Relais. Les abords immédiats des plans d'eau sont constitués de prés salés colonisés par des sansouires (habitat d'intérêt communautaire). Le reste de la zone est constitué de fourrés humides dégradés par la présence d'espèces exotiques envahissantes : *Baccharis halimifolia*, *Elaeagnus angustifolia*, *Cortaderia selloana*. Les zones de marais d'eau douce à saumâtre situées dans la continuité de la Camargue et de la Crau humide abritent plusieurs espèces animales rares et protégées. Elles sont notamment fréquentées par les amphibiens (le Crapaud calamite et le Pélobate cultripède ont été observés dans ou à proximité de la zone), les odonates ou l'avifaune hivernante.

Cette zone est vouée à être urbanisée, elle correspond à la ZAC du Caban majoritairement délimitée sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, mais se prolongeant sur le territoire fosséen. Elle a été créée par arrêté Préfectoral du 01 Septembre 1993 afin de permettre une extension de la ZAC de la ZIP. Au moment son urbanisation, lors d'une modification du PLU ou une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU, des mesures de compensations à l'échelle de l'importance des enjeux de ce réservoir de biodiversité devront être précisées.

Zonages environnementaux :

Zone de Protection Spéciale (Natura 2000) – FR9312001 Marais entre Crau et Grand Rhône

ZNIEFF de type 2 – Golfe de Fos-sur-Mer

ZICO – Marais entre Crau et Grand Rhône

Plan National d'Action pour l'Aigle de Bonelli – zone d'erratismo

Plan National d'Action pour le Faucon crécerellette – domaines vitaux



TVB 14

Rocher de Mègles

(Corridor écologique)

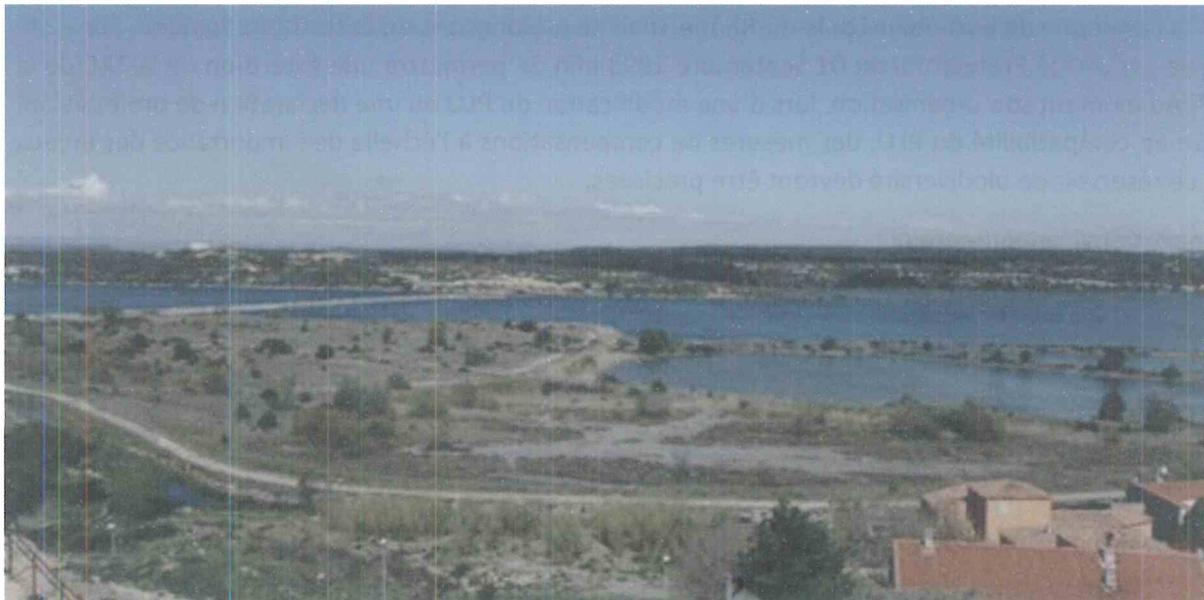
Localisation : Abords Ouest de l'Étang de l'Estomac, dans le prolongement du noyau villageois

Etat de conservation : recherche de remise en état optimale

Commentaire : espaces de liaisons entre l'étang de l'Estomac et les salins de Fos. Il s'agit de zones de pelouses où se développent des stations d'espèces végétales protégées (*Limonium cuspidatum*, *Allium chamaemoly*, *Convolvulus lineatus*, ...). Les arbres et arbustes sont présents de manière disséminée, permettant à cette zone d'être utilisée en tant que zone de refuge et de déplacement par les espèces animales.

Zonages environnementaux :

ZNIEFF de type 2 – Étang de l'Estomac - salins de Fos - la Marronède



TVB 15

Canalet

(Corridor écologique)

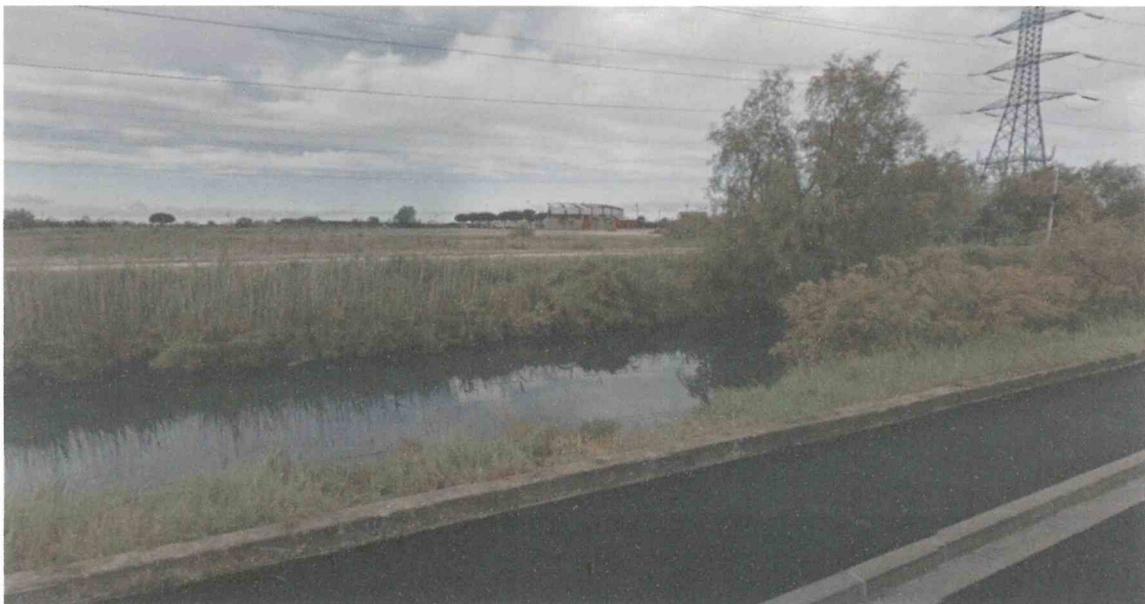
Localisation : En bordure Est du noyau villageois

Etat de conservation : bon état, à préserver

Commentaire : canal d'alimentation de l'étang de l'Estomac en eau salée. Il présente des berges et des abords en grande partie végétalisés, offrant des possibilités de déplacement pour la faune dans un contexte de proximité de zones urbanisées.

Zonages environnementaux :

ZNIEFF de type 2 – Étang de l'Estomac - salins de Fos - la Marronède



TVB 16

Roubine des Aulnes

(Corridor écologique)

Localisation : En bordure de la RP544

Etat de conservation : bon état, à préserver

Commentaire : canal aux berges végétalisées permettant de relier les réservoirs de biodiversité du marais de l'Audience et du marais d'Esso. Il est également colonisé par une végétation des milieux aquatiques et humides avec notamment la Gratiolle officinale, protégée au niveau national et l'Utriculaire commune, protégée en région PACA.

Zonages environnementaux :

Non concerné

